Deux-Sèvres : après l'enquête publique, un avis favorable pour le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.



Des haies, des prairies et de l'élevage : un panorama authentique en Gâtine.
© (Photo illustration NR, Jean-André Boutier)

Ajouter aux Sources préférées

POLITIQUE - PARTHENAY-GÂTINE

Partager

Par **Maxime CHATAIGNER**
Publié le **06/07/2026 à 17:10**
mis à jour le **06/07/2026 à 17:10**

La bonne nouvelle est tombée en ce début d'été : l'enquête publique sur le projet de charte du Parc naturel régional (PNR) de Gâtine poitevine s'est soldée par un avis favorable du commissaire enquêteur. Le rapport a été remis jeudi 2 juillet 2026.

Les voyants restent au vert pour le projet de Parc naturel régional (PNR) de Gâtine poitevine. Porté par le Pays de Gâtine, ce dossier structurant, dont le périmètre s'étend sur 84 communes et qui concerne près de 70.000 habitants, a reçu jeudi 2 juillet 2026 l'avis favorable du commissaire enquêteur, Matthieu Holthof. L'enquête publique s'est tenue du 20 avril au 26 mai.

Dans le détail, il est mentionné que 41 personnes ont été reçues lors des permanences du commissaire enquêteur, récoltant au total 143 contributions dont cette pétition, signée par 58 mains, à propos du parlanjhe, la langue régionale. Cinq thèmes prédominent dans les observations : la ressource en eau, les énergies renouvelables, l'agriculture, la biodiversité et des haies font l'essence de la Gâtine. *« La très grande majorité des contributeurs émettait soit un avis favorable, soit se questionnait ou émettait des remarques au projet sans le disqualifier »*, note-t-il.

> **À LIRE AUSSI.** La Gâtine, épicentre d'une nouvelle vie pour le parlanjhe

En route pour 2027

En conclusion de l'avis, en rappelant que le projet a reçu les avis favorables de la fédération des PNR, du CNPN (Conseil national de la protection de la nature) et du préfet de Région, ainsi que les recommandations de l'Autorité environnementale, il est écrit que *« le commissaire enquêteur reconnaît la qualité et le caractère du territoire, de son patrimoine naturel et culturel malgré ses faiblesses et ses fragilités, le travail de concertation important pour l'écriture de la charte, la pertinence des limites du territoire, la qualité du projet de charte, et la capacité du Pays de Gâtine à conduire ce projet »*. Autant de points l'amenant donc à émettre un avis favorable, qui n'est pas a[illegible]e réserves.

Prochaines étapes : l'examen final interministériel de l'État, dans un délai de quatre mois, la consultation des collectivités au printemps 2027 et enfin le décret de classement, espéré pour la fin d'année 2027.